



# Les Amis des Chemins de Ronde

Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement  
Siège social : Maison des Associations à Vannes

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 janvier 2025 à 14H00

MAISON DES ASSOCIATIONS VANNES

Début de l'AG à 14h15

*Journaliste Ouest France : Isabelle Jégouzo*

*Journaliste du Télégramme : Catherine Lauzac'h*

*Membres du CA :*

- *Présidente, Marie-Armelle Échard,*
- *Vice-Président, Organisation des sorties et conseiller, Jean-Paul Widmer*
- *Secrétaire, gestionnaire du fichier des adhérents, Anne-Laure Le Glohaec,*
- *Secrétaire, gestionnaire du site internet et organisation des sorties Michèle Le Guillou*
- *Trésorier, Patrice Yodo*
- *Membre, Bruno Mahé*
- *Membre, Michel Potier*

Adhérents présents ou représentés : 76

Adhérents 2024 : 146, tous habitant les communes du littoral du Morbihan

Les journalistes du Télégramme et d'Ouest France font un point avant l'AG et prennent des photos.

Un diaporama des sorties de 2024 est projeté pendant l'accueil des adhérents.

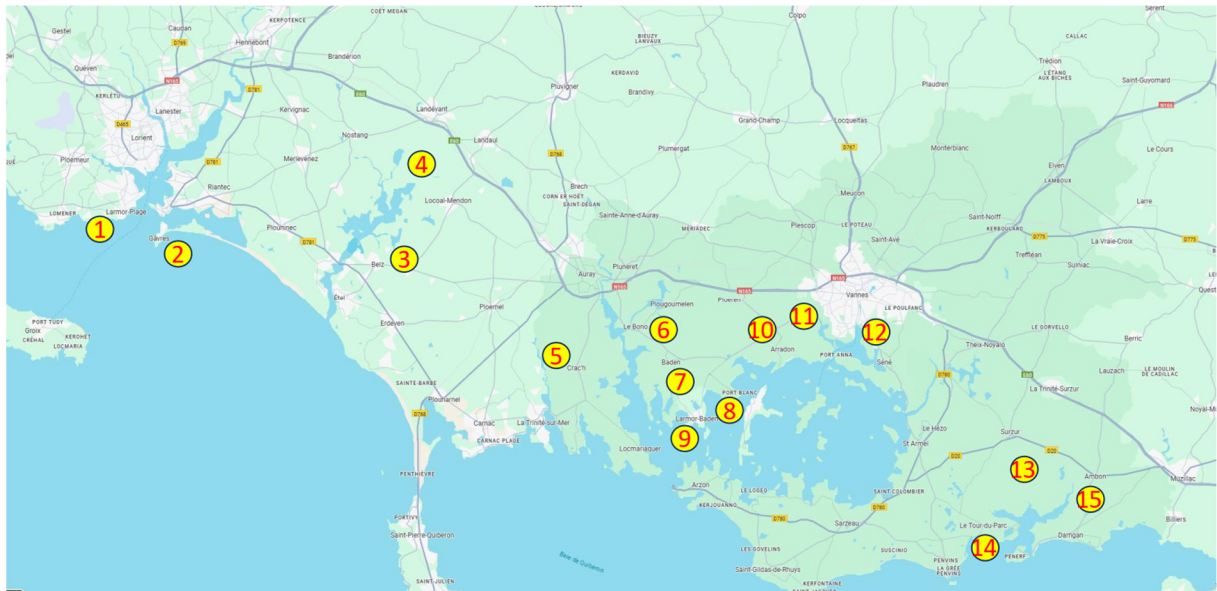
L'assemblée générale est ouverte à 14h15 en présence de 76 membres présents ou représentés sur les 146 membres actifs.

### **1a – Rapport d'activité (Marie-Armelle)**

Marie-Armelle Échard ouvre l'assemblée en saluant les adhérents présents.

Puis elle présente le rapport d'activité pour l'année 2024. Bruno Mahé, membre du CA illustre ce rapport au fur et à mesure en projetant une carte du littoral du Morbihan et, sur cette carte, les principaux lieux d'intervention des Amis des Chemins de Ronde en 2024.

Cette projection est très appréciée par les participants car elle permet de mieux situer les lieux et mieux comprendre les motifs des interventions. En particulier, la photo des travaux de reconstruction entrepris à Larmor Gwened, dans la bande des 100 mètres inconstructible, sous prétexte de modification de façade, les fait vivement réagir.



Au fil de l'année 2024, ont été assurées des dépositions aux enquêtes publiques concernant l'arrêté de biotope en faveur des oiseaux nicheurs dans l'étang de Berringue, le tracé du sentier côtier à Landaul, les modifications de PLU suite à la Loi Elan à Baden, Carnac, Plouhinec et Sarzeau et enfin concernant la modification ou l'instauration des sentiers côtiers de Crac'h, La Trinité et Carnac.

Toutes ces interventions ont permis d'intervenir pour la faune et la flore mais aussi pour l'ouverture de sentiers côtiers conformément à la loi de 1976 et malgré l'obstruction de certains riverains.

Ces participations ont exigé l'étude de gros dossiers et de nombreux déplacements assurés par une toute petite équipe de deux personnes.

Sur le plan juridique, un recours a été perdu à Larmor-Plage, un autre gagné à Baden devant le tribunal administratif de Rennes, deux autres perdus sur Berder.

Le recours sur le SCOT de GMVA est en attente comme la requête contre un permis de construire à Theix et comme le recours contre la modification du PLU de Sarzeau. Les ACR ont également décidé de se joindre au propriétaire privé qui conteste la création d'un parking dans la bande des 100 m à Nestadio.

L'activité juridique de l'association a donc été également intense.

Enfin un nouveau dossier s'est ouvert fin 2024 quand le Département a souhaité ouvrir un vélo route sur le site dunaire de Gâvres et en arrêté de biotope.

Les ACR sont montés au créneau aux côtés de l'Umivem et Bretagne Vivante en demandant que la circulation des vélos soit prévue de façon sécurisée sur la route existante.

Dans le cadre de ce rapport, Marie-Armelle Échard salue à plusieurs reprises la mémoire d'Henri Girard, membre du conseil d'administration, récemment décédé, et dont les nombreuses et judicieuses démarches manquent désormais à l'Association.

Elle conclut par la nécessité impérieuse de recruter des auxiliaires dans le domaine juridique mais aussi des informateurs et des intervenants sur le terrain sachant que défendre le sentier côtier et son environnement est une noble tâche, pas si compliquée qu'on peut imaginer, et qui donne beaucoup de plaisir .

*Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité*

## **1b - Rapport d'activités - Sorties (Jean-Paul Widmer et Michèle Le Guillou)**

11 sorties au cours de 2024, dont 3 à la journée avec les ACR29 que vous pouvez retrouver sur notre site.

Pour ces sorties, nous faisons toujours une reconnaissance qui nous amène parfois à changer de lieu, terrain trop humide, passage en sous-bois un jour de grand vent avec risque de chute de branches... Nous pensons non seulement à l'intérêt du lieu choisi, mais aussi à la sécurité des adhérents qui nous rejoignent.

Nous communiquons via notre site internet, et grâce à ces sorties nous avons pu recruter de nouveaux adhérents.

Nous proposons également des sorties à la journée organisées par les ACR29, et le programme des sorties de la Vigie de la Trinité-sur-Mer figure sur notre site.

Nous demandons maintenant que les participants s'inscrivent à chacune de ces sorties. Un rappel est mentionné sur l'annonce de la sortie précisant que seuls les adhérents sont couverts par l'assurance des ACR.

*Rapport approuvé à l'unanimité*

## **1c – Rapport d'activités – Site internet (Michèle Le Guillou)**

Le site permet de nous faire connaître :

- Par l'historique de ce qui a été fait par les ACR56
- Par les communications (sorties, enquêtes...) qui y figurent
- Par la rubrique « Contact » par laquelle de nombreux problèmes ont été signalés et traités. C'est ainsi que nous avons eu connaissance de celui de Larmor Gwened.

Il permet aussi d'adhérer à notre association.

*Rapport approuvé à l'unanimité*

## **2 – Rapport financier Exercice 2024 (Patrice Yodo)**

Nous vous avons présenté l'année dernière un budget prévisionnel pour l'exercice 2024 avec un déficit de 1 500 €. Or nous vous présentons finalement les comptes avec un excédent de 6 610.29 €.

Cet excédent s'explique d'une part par une forte baisse de nos dépenses notamment en matière de frais d'avocat et par une hausse de nos recettes.

### **Recettes (produits)**

Les recettes provenant des adhérents (cotisations et dons) correspondent sensiblement à celles attendues.

Les recettes des sorties sont nulles puisqu'aucune grande sortie n'a pu être organisée en 2024.

En revanche, nous avons perçu des libéralités dans deux affaires concernant la commune de Le Palais pour un montant total de 4 791.84 €. Ces recettes de nature exceptionnelle justifient l'augmentation des ressources par rapport aux prévisions initiales.

## **Dépenses (charges)**

Les dépenses sont nettement inférieures à celles attendues.

Les dépenses « ordinaires », comme les fournitures, les frais postaux et bancaires, sont bien maîtrisées.

Les dépenses « Rémunérations d'intermédiaires » sont quant à elles en nette baisse cette année. Ceci s'explique par un nombre d'affaires moindres portées par l'association. Cette forte baisse des frais d'avocat explique à elle seule la différence avec le prévisionnel pour cet exercice.

## **Bilan**

Grâce à la baisse de nos dépenses conjuguée à des recettes de nature exceptionnelle, l'association a retrouvé une trésorerie plus favorable qui permet d'envisager l'exercice à venir plus sereinement.

## **Prévisions 2025**

Elles sont sensiblement analogues à celles faites pour 2024 et laissent prévoir un déficit de 300 €.

## **En conclusion,**

Les événements de l'exercice 2024 ont permis à l'association de retrouver une trésorerie plus confortable. Toutefois, l'absence de grandes sorties ne nous a pas donné l'occasion d'atteindre pleinement nos objectifs. Nous allons donc poursuivre nos efforts en matière de communication par l'intermédiaire de notre site internet, en organisant des sorties et en impliquant un peu plus certains membres de notre association dans l'espoir d'attirer de nouveaux adhérents.

*Rapport approuvé à l'unanimité*

## **4 – Rapport d'orientation (Bruno Mahé)**

Beaucoup de choses ont été faites par le passé, mais notre action s'essouffle et nous manquons de bras.

Pourtant le besoin de garantir l'accès au littoral pour tous est plus que jamais d'actualité. Ces constats nous ont amenés à organiser un atelier de réflexion le 21 septembre 2024 où nous étions 12 adhérents et 2 non adhérents. Nous avons identifié 5 axes de travail prioritaires. Chacun de ces axes sera soutenu par un ou plusieurs groupes de travail où les adhérents volontaires sont les bienvenus

### 1 – Développer les partenariats

Beaucoup d'organismes bénéficient des sentiers côtiers, ne pourrait-on pas développer un partenariat avec eux (ex l'ultramarin, les restaurateurs...).

Actions :

- rédiger un document qui explique qui nous sommes, avec nos actions, nos difficultés
- liste des cibles à contacter
- recherche d'adhérents motivés en fonction de leurs relations.

## 2 – Valoriser notre mission d'intérêt général

Communiquer sur nos contributions à l'intérêt général, s'inscrire dans les politiques de valorisation du patrimoine, développer des collaborations régulières avec les collectivités locales, etc.

## 3 – Faire appel à la médiation

Lorsque cela est possible, avoir recours à des médiateurs en lieu ou avant une action en justice.

## 4 – Renforcer notre action juridique

Exemples : Assurer la présence aux commissions, renforcer le travail juridique en amont des dossiers, se rapprocher de l'université de Bretagne Sud.

## 5 – Connaître nos forces et nos compétences

Les adhérents des Amis des Chemins de Ronde ont beaucoup de bonne volonté et également de compétences. Nous avons besoin de ces bonnes volontés, cela peut être pour un engagement sur l'année ou simplement de quelques heures ponctuellement. On a besoin de toutes les bonnes volontés !

*Rapport approuvé à l'unanimité*

## **5 – Élections au CA**

Trois sièges sont disponibles.

- Daniel Badizé et Claudine Fontana qui se présentaient *ont été élus à l'unanimité*
- Michel Potier *a été réélu.*

Le CA se compose maintenant des membres suivants :

- Daniel Badizé
- Marie-Armelle Échard
- Claudine Fontana
- Anne-Laure Le Gloahec
- Michèle Le Guillou
- Bruno Mahé
- Michel Potier
- Jean-Paul Widmer
- Patrice Yodo

## **6 - Questions ou suggestions de la part des adhérents**

- Faire des sorties sur des lieux où il y a des problèmes
- Modifier le nom de notre association
- Établir un calendrier des sorties
- Quelle suite à la pollution dans le Golfe du Morbihan ?
- La première sortie peut se faire sans adhésion aux ACR
- Diffuser les dates des jugements qui font suite à nos actions en justice
- Diffuser les dates des conseils d'administration
- Favoriser le travail avec d'autres associations
- Faire un courrier à toutes les associations qui utilisent les sentiers côtiers

Longue intervention de Patrice Yodo pour expliquer la nécessité de s'engager pour que notre association puisse perdurer.

Il explique ensuite que, outre le bouclage du budget, il a participé à l'envoi des convocations. Cela a été fait en pleines vacances des enfants à Noël, alors qu'il y avait par ailleurs fort à faire.

Il insiste sur la nécessité que les adhérents, attachés à la défense des rivages de la mer, viennent alléger la charge de travail des membres du CA.

**Pour lui, tout le monde doit se mettre à l'œuvre !**

À la suite de cette intervention de nombreuses personnes se sont inscrites pour participer à nos différentes missions.

**Fin de l'AG à 17h15  
suivie d'un pot permettant les échanges entre participants**